

FINANCES :


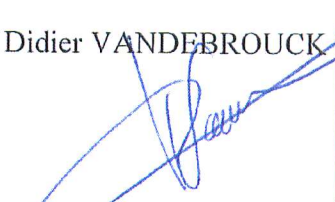

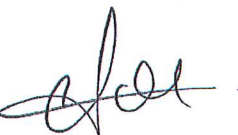
- 1 – Situation budgétaire
- 2 – Préparation budgétaire 2015

GESTION DU PERSONNEL :

- 3 – Autorisation de dépassement du quota d'heures supplémentaires

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES :

- 4 – Méthodologie de travail et circuit de décisions au sein du SIF
- 5 – Convention entre le SIF et MGM concernant les parkings du Centaure
- 6 – Lettre au Club des Sports

Approuvé par Le Président Patrick CHANCEREL 	Vérifié par Le secrétaire de séance Didier VANDEBROUCK 	Contrôlé par Le Directeur Patrice BONNAZ 	Etabli par : Chantal DAUVE 
--	---	--	--

PROCHAIN COMITE SYNDICAL : 6 mars 2015 à 9h00

L'an deux mille quinze, le 23 janvier 2015 à 14h00,

Le Comité du Syndicat Intercommunal de Flaine, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion du Syndicat Intercommunal de Flaine, sous la présidence de Patrick Chancerel.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Didier Vandebrouck est désigné par le Comité Syndical pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

3 élus du comité interviennent en expliquant que, compte-tenu de l'ordre du jour et des sujets délicats qui vont être débattus, ils demandent que la séance se déroule à huis-clos.

Le Président fait procéder à un vote à main levée :

Votants présents à ce moment-là : 8 / Contre : 0 - Abstention : 2 - Pour : 6

Le public est prié de se retirer de la salle.

Monsieur Le Président passe à l'ordre du jour.

La séance commence par la lecture du compte rendu du Comité Syndical du 17 décembre 2014. Monsieur Thévenet signale de vérifier le nombre de votants à chaque délibération, et de ne pas compter les suppléants si les titulaires sont présents.

RAPPORT N° 1

FINANCES - SITUATION BUDGETAIRE 2014

Le point est fait avec Monsieur Blondel concernant une « remise à plat » nécessaire du bilan comptable du Syndicat.

En effet, plusieurs points sont en attente de traitement :

- ✓ concernant les travaux pour compte de tiers, il convient de passer des écritures afin de neutraliser les recettes et les dépenses ;
- ✓ concernant les comptes en attente, Monsieur Blondel convient qu'un travail approfondi devra être fait par ses services, en collaboration avec le SIF afin d'affecter ces sommes qui viendront diminuer le montant des créances non recouvrées à ce jour. Ce travail réalisé, il conviendra alors de constater le solde en créances irrécouvrables.

Afin de se donner le temps pour une analyse complète, il est convenu d'effectuer l'ensemble de ces régularisations au cours du budget 2015.

Madame Sabrina Boulanger présente un bilan prévisionnel de clôture pour l'année 2014 qui fait ressortir un excédent de clôture de l'ordre de 710 000 euros en fonctionnement et de 324 000 euros en investissement.

RAPPORT N° 2

PREPARATION BUDGETAIRE 2015

Afin de préparer au mieux le budget 2015, il convient de clarifier les modalités de financement du SIF par les communes.

Sur la base des statuts existants et en tenant compte de la réforme de la Taxe Professionnelle et de la mise en place de la 2CCAM à compter de 2013, il est nécessaire de définir un nouveau panier de recettes produites sur Flaine pour chacune des communes.

Ce panier pourrait être constitué des éléments suivants :

- ✓ DGF,
- ✓ taxe d'habitation,
- ✓ taxe foncière,
- ✓ taxe loi Montagne,
- ✓ redevance de concession,
- ✓ taxe sur l'électricité,
- ✓ taxe sur les pylônes,
- ✓ attribution de compensation.

Pour calculer le montant de l'attribution de compensation pour Flaine, il faut définir la part de Flaine dans les taxes suivantes :

- ✓ CPE,
- ✓ CVAE,
- ✓ IFER,
- ✓ TASCOTM,
- ✓ TATFNB,
- ✓ compensation 2011 de la suppression de la part salaires dans les bases de TP,
- ✓ compensation 2011 de la réduction de la fraction des recettes dans les bases de TP.

A ces recettes, il convient de retrancher la part « Flaine » du FPIC.

Une réunion finances sera rapidement organisée avec les communes afin de rassembler un maximum de données permettant de dégager un consensus sur les modalités de financement du SIF.

Le tout sera alors retranscrit dans les nouveaux statuts du SIF.

RAPPORT N°3

GESTION DU PERSONNEL – Autorisation de dépassement du quota des heures supplémentaires

Monsieur le Président informe les membres du Comité qu'en raison des surcharges de travail et des rythmes de travail très spécifiques, engendrés par la saison d'hiver, il est proposé au Comité de renouveler auprès de Monsieur Le Sous-Préfet de Bonneville la demande de dérogation des heures supplémentaires pour l'hiver 2014/2015.

Cette dérogation portera le quota d'heures supplémentaires mensuel, à :

- 70 heures pour les Contrôleurs de travaux
- 70 heures pour les Agents de Maîtrise
- 70 heures pour les Adjoints techniques – Salubrité
- 70 heures pour les Adjoints techniques – Electricité
- 90 heures pour les Adjoints techniques – Déneigement
- 50 heures pour les Agents de contrôle et d'accueil

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver cette proposition.

RAPPORT N° 4

METHODOLOGIE DE TRAVAIL ET CIRCUIT DE DECISION AU SEIN DU SIF

Le Président explique qu'en début de mandat, des commissions ont été mises en place. Les services du SIF souhaitent que ces commissions se réunissent régulièrement afin de pouvoir s'appuyer sur les orientations souhaitées et sur des décisions formalisées des élus.

Les Comité Syndicaux ne sont pas des réunions de travail mais des réunions de validation de ce qui a été fait en amont en commission.

Une proposition sera faite par les services lors d'un prochain comité afin de valider le fonctionnement de ces commissions.

Concernant l'urbanisme et l'aménagement du territoire, une réunion est programmée le 4 Février 2015 à 15h00 pour parler des m² shon restants sur Flaine, l'évolution de la station, et l'arrivée du Funiflaine.

RAPPORT N° 5

**CONVENTION ENTRE LE SIF ET MGM CONCERNANT LES PARKINGS DU
CENTAURE**

Patrice Bonnaz doit contacter David Giraud à ce propos.

**RAPPORT N° 6
LETTRE AU CLUB DES SPORTS**

Monsieur Thévenet souhaite que le SIF envoie une lettre au Club des Sports pour leur préciser que le Syndicat ne pourra être tenu responsable des choix budgétaires et financiers que le Club pourrait prendre.

Autrement dit, aucune rallonge financière ne sera accordée en plus des 90 000 € déjà accordés pour 2015.

**PROCHAIN COMITE :
LE 6 MARS 2015 à 9H00 AU SIF**